

Social Watch : Promouvoir la responsabilité

Social Watch, un réseau qui compte aujourd'hui des membres dans plus de 60 pays dans le monde entier, a été créé en 1995 comme « un point de rencontre d'organisations non-gouvernementales préoccupées par le développement social et la discrimination de genre », qui répond au besoin de promouvoir la volonté politique nécessaire pour concrétiser les promesses des Nations Unies. Depuis lors ce réseau qui s'accroît continuellement tant du point de vue qualitatif que quantitatif, a publié 14 rapports annuels sur les avancements et reculs de la lutte contre la pauvreté et pour l'égalité de genre, qui ont été utilisés comme des outils d'incidence aux niveaux local, régional et international.

Depuis le numéro 0 publié en 1996, jusqu'à la présente édition, numéro 14, le rapport du Social Watch a réuni plus de 600 rapports d'organisations de la société civile, qui partagent tous, le but de rappeler aux gouvernements les engagements pris et d'en suivre de façon indépendante la mise en œuvre dans chaque pays et sur le plan international.

Cette édition-ci, qui contient des travaux de 61 organisations nationales, garde la flamme allumée lors du baptême du réseau en 1995 : le besoin de concevoir des outils et des stratégies corrigeant l'absence de mécanismes de responsabilisation et assurant la réalisation des engagements internationaux au regard des politiques sociales et les objectifs de développement.

Une série de conférences de haut niveau aux Nations Unies – qui a commencé par le Sommet des Enfants en 1990 et a fini par le Sommet du Millénaire en 2000 – a recomposé l'agenda international au cours de la décennie au cours de laquelle Social Watch a été créée. En 1995 le Sommet Social (à Copenhague) et la Conférence sur les Femmes (à Beijing) ont défini pour la première fois l'élimination de la pauvreté et l'égalité des genres avec des objectifs universels communs et des calendriers concrets ont été créés afin d'atteindre le but formulé mollement par la Charte de l'ONU en 1964 comme « de la dignité pour tous ». Social Watch a été créé par un groupe d'organisations de la société civile, comme « un point de rencontre d'organisations non-gouvernementales préoccupées par le développement social et la discrimination de genre » (*Social Watch N° 0, 1996*), afin de susciter la volonté politique nécessaire pour arriver à ce que les promesses deviennent réalité.

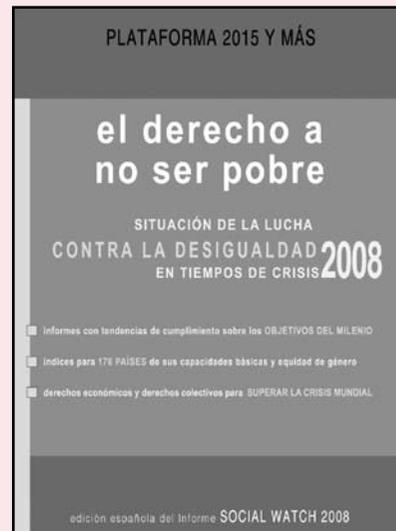
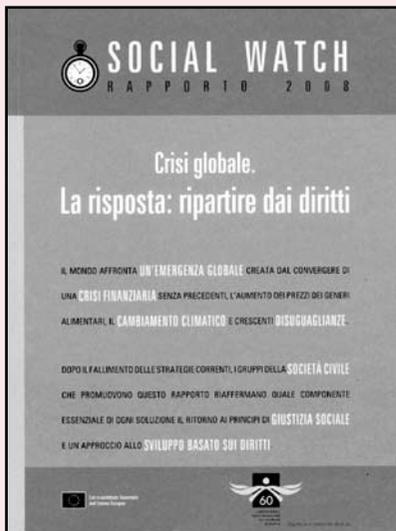
Le *Rapport du Social Watch* s'est donc ainsi formulé comme un outil puissant pour la présentation de l'information statistique disponible internationalement, qui rend compte en même temps du volet qualitatif des problèmes abordés par le biais de l'analyse réalisée par des organisations sociales travaillant directement sur plusieurs problèmes nationaux. Depuis lors, Social Watch a publié des rapports annuels sur les avancements et les reculs du combat contre la pauvreté et pour l'égalité de genre. Il s'agit en grande partie de deux objectifs superposés, puisque la majorité absolue des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes.

Les rapports annuels du Social Watch sont devenus la première initiative durable de suivi au niveau national, consacrée au développement et à l'égalité de genre, et la première à rassembler les deux points de vue dans une perspective nationale, et ajoutant en même temps une dimension internationale aux efforts et aux campagnes locales.

MÉMORANDUM D'ENTENTE ENTRE LES GROUPES NATIONAUX ET LE RÉSEAU SOCIAL WATCH

1. Les coalitions doivent être basées dans un pays et participer activement à la résolution des questions sociales de développement dans ce pays (non pas exclusivement en tant que universitaires ou consultants).
2. L'engagement fondamental de chaque coalition vis-à-vis du réseau international est de suivre de près et de préparer un rapport sur les engagements et obligations ayant trait à la justice sociale et à l'égalité entre les genres, reconnus au niveau international, selon les priorités de chacune et en tirant ses propres conclusions. A son tour, le réseau international s'engage à diffuser largement ces rapports, en les incorporant dans le Rapport annuel de *Social Watch*, sur son site web et par d'autres moyens dont il dispose.
3. Les coalitions nationales doivent utiliser leurs rapports nationaux et les rapports mondiaux aux fins des activités de plaidoyer et de lobby et d'autres formes d'action publique au niveau national. Elles doivent aussi informer les autres membres du réseau de leurs activités liées à celles de *Social Watch*, dans le but d'échanger des expériences et de tirer des leçons du succès, des défis et même des échecs et difficultés des autres membres.
4. Elles ne doivent exclure aucune organisation ; doivent travailler activement pour élargir la prise de conscience de *Social Watch* et encourager la participation d'autres organisations aux activités de *Social Watch* et leur intégration dans la coalition.
5. Elles sont chargées de réunir les fonds pour l'exécution de leurs activités. Les coalitions nationales ne comptent pas sur les fonds mis à disposition par le Secrétariat ; elles ne répondent non plus financièrement devant le Secrétariat ou toute autre entité internationale de *Social Watch*.
6. Chaque coalition détermine sa propre structure d'organisation. Elle désigne un membre/une organisation participante comme point focal en vue de faciliter la communication avec le Secrétariat International et les autres organes du réseau.
7. Participer à une coalition de *Social Watch* et exercer des fonctions gouvernementales sont absolument incompatibles. Seules les organisations à but non lucratif peuvent appartenir au réseau de *Social Watch*.
8. La coopération avec d'autres plateformes nationales sera encouragée aux niveaux sous-régional, régional et mondial.
9. En cas de conflit entre les membres/les organisations participantes d'une coalition sur des questions liées à *Social Watch* (par exemple, désignation d'un point focal, contribution au Rapport de *Social Watch*, désignation de délégués qui prendront part à l'Assemblée de *Social Watch*), toutes les parties concernées doivent faire preuve de bonne volonté pour résoudre les problèmes au niveau national. Si, dans des cas exceptionnels, les parties ne parviennent pas à une entente, le Comité de coordination peut prendre la décision qui s'impose.
10. Pour manifester leur affiliation au réseau, toutes les coalitions sont encouragées à utiliser le logo de *Social Watch* quand il s'agit des activités directement liées aux buts et objectifs de *Social Watch*. Elles sont invitées à informer le Secrétariat International de ces activités. Dans d'autres cas, elles doivent demander d'avance la permission auprès du Secrétariat International ou du Comité de Coordination pour l'utilisation du nom et du logo de *Social Watch*.

Le Mémoire d'Entente a été adopté lors de la première Asssemblée Générale de Rome, en 2000. Il a été ratifié et mis à jour pendant l'Assemblée de Accra en 2009. Disponible sur : <www.socialwatch.org/fr/node/11156>.



Le numéro 0 du rapport, publié en 1996, comprenait les contributions de 13 organisations. Depuis lors le réseau s'est constamment accru. À l'heure actuelle Social Watch a des membres (« watchers ») dans plus de 60 pays dans le monde entier, et leur nombre s'accroît chaque année.

Un réseau flexible

Le « point de rencontre » s'est accru et a transformé plusieurs de ses volets, mais en gardant toujours les idées et les objectifs qui ont accompagné sa naissance. Les organisations de la société civile ont adopté des formes *ad hoc* flexibles pour s'organiser en réseau pendant le processus de préparation du Sommet Social à Copenhague. On n'a pas créé de structures formelles ni établi de comité de direction ni de groupe coordinateur permanent. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont préféré coordonner leurs actions dans des espaces horizontaux et ouverts, ce qui d'après certains analystes a établi un précédent pour le format organisationnel que le Forum Social

Mondial adopterait plus tard. Plusieurs de ces organisations ont formé et forment encore la colonne vertébrale du Social Watch, ce qui fait que tant la structure que le fonctionnement du réseau gardent en grande mesure la flexibilité et l'ouverture d'origine.

La structure du réseau a trois composantes centrales : l'Assemblée Générale, le Comité Coordinateur et le Secrétariat International, en plus des coalitions nationales. Dernièrement on a établi également des structures de coordination régionale et sous-régionales en tant qu'espace de coordination, mais pas nécessairement en tant qu'instance intermédiaire pour rapprocher le local du mondial.

Le réseau Social Watch n'est pas une organisation jouissant de personnalité juridique et son point de départ n'a pas été la rédaction de statuts de fonctionnement. On a créé par contre un Mémorandum d'Entente essentiel entre les coalitions nationales et le réseau, qui fonctionne en tant que cadre dans lequel on établit les attentes pour le travail d'ensemble tout en respectant l'autonomie des membres et la prise de décisions démocratique et horizontale. L'un des principes fondamentaux qui différencie Social Watch d'autres réseaux internationaux de la société civile est constitué par le fait qu'il n'y ait pas de structure centrale pourvoyant de fonds à ses membres. Cette logique dans le fonctionnement évite non seulement les tensions associées au lien qui unit le donnant au récepteur à l'intérieur du réseau, mais aussi la perte d'énergie dans des discussions sur des fonds, budgets, rapports et procédés, renforçant le sentiment d'appartenance de ses membres.

Chaque Coalition Nationale décide de quelle manière elle s'organise selon les conditions de chaque pays. Les membres du Social Watch sont très diverses. Ce sont des instituts ou des centres de recherche, des organisations non gouvernementales, des organisations de base, des syndicats, des groupements de femmes, des organisations rurales, entre autres. Étant donné que le rapport international du Social Watch ne peut consacrer que quelques pages à chaque pays, et qu'il n'est disponible qu'en espagnol, en anglais et – depuis la présente édition

– en français, les coalitions nationales publient des rapports nationaux plus étendus et en langues nationales en Allemagne, au Bénin, au Brésil, aux Philippines, en Inde, en Italie, en Pologne, en République Tchèque, et dans la région arabe.

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe principal de direction du réseau. La discussion politique et la planification stratégique à long terme ou à moyen terme se réalise dans cet espace qui sert de forum pour la prise de décisions mais aussi comme un espace pour renforcer le sentiment d'appartenance et renforcer l'identité et l'unité du réseau. Cet événement a lieu tous les trois ans et elle s'est réalisée trois fois jusqu'à présent : à Rome en 2000, à Beyrouth en 2003 et à Sofia en 2006¹. L'Assemblée choisit les membres du Comité Coordinateur auprès desquels on délègue la coordination et le leadership politique entre une assemblée et la suivante ; elle fixe également les priorités pour le long terme et le moyen terme et identifie les alliances potentielles pour la conception de la stratégie du plaidoyer.

Le Comité Coordinateur

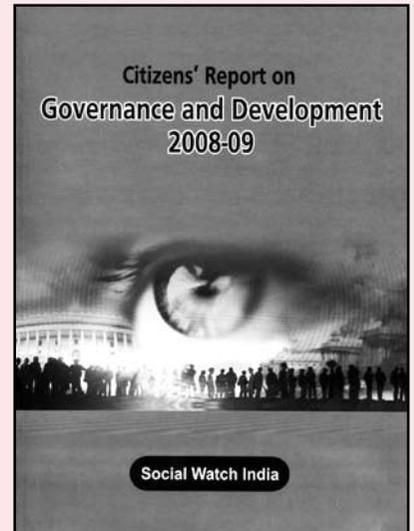
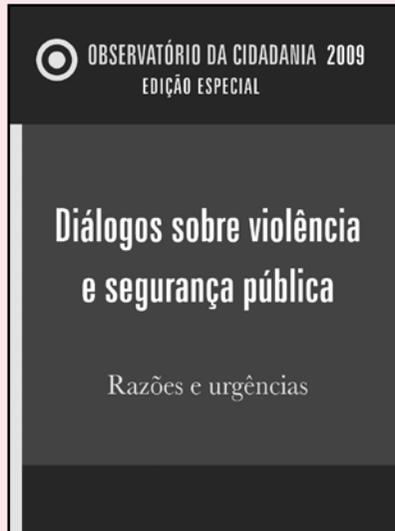
Le Comité Coordinateur (CC) est l'organisme politique central du travail « quotidien » du réseau. Il a une structure qui nécessite une communication aisée et qui travaille principalement avec une liste de courriels, en plus des réunions réelles réalisées deux fois par an et des conférences téléphoniques régulières pour aborder des sujets spécifiques.

Étant donné que le CC a pour tâche d'« assurer la visibilité politique et la participation du réseau dans des espaces et dans des processus remarquables »², son intégration vise la représentation géographique et l'équilibre de genre mais elle considère égale-

1 Les rapports finaux, les documents de base et autres documents de ces trois Assemblées sont disponibles sur www.socialwatch.org.

2 Le document décrivant la nature et le mandat du Comité Coordinateur a été agréé dans la II Assemblée Générale de Beyrouth en 2003. Voir : <www.socwatch.org/es/acercaDe/beirut/documentos/SW_PrincipiosCC.doc>.





ment l'apport d'expérience et de capacités que leurs membres peuvent apporter à l'ensemble du réseau. En général les décisions du CC ont été prises par consensus, et elles sont opportunément transmises aux watchers. La participation permanente de deux membres du Secrétariat en tant que membres *ad hoc* du CC assure la coordination entre les deux organismes. C'est au Secrétariat de soutenir et de mener à bien les décisions prises dans cet espace.

Le Secrétariat International

Le Secrétariat est l'organisme exécutif principal du Social Watch. La première évaluation externe du réseau (1995 – 2000) remarquait déjà que « Parmi les plusieurs rôles existant à l'intérieur du réseau, c'est celui du Secrétariat qui a le plus changé » (Hessini et Nayar, 2000). Tout au début le Secrétariat se limitait à garantir la production du Rapport, mais bien évidemment il a ajouté une série de nouvelles fonctions dérivées de la croissance du réseau, y compris des activités de recherche, de formation, de promotion de campagnes et de représentation du réseau lors de divers forums internationaux.

Le local, le mondial et le rapport

Chaque année Social Watch analyse en profondeur un sujet différent à travers le rapport. En général il s'agit d'un sujet concernant les sujets en discussion dans l'agenda international et qui peut s'aborder d'un point de vue local. Des experts d'origines et de matières différentes apportent des visions alternatives aux problèmes à travers les articles thématiques. Cette perspective internationale est complétée par l'élaboration des rapports nationaux et régionaux dans lesquels les organisations faisant partie du réseau apportent leur vision locale, en informant sur l'état des choses dans leurs pays à propos du sujet spécifique traité chaque année.

D'autre part, Social Watch produit des tables des matières et des statistiques contenant des informations comparables sur le plan international, qui présentent une macro perspective de l'état des choses de certaines dimensions du développement,

mais qui rendent possible en même temps la lecture au niveau national. Social Watch a développé des indicateurs alternatifs pour mesurer les avancements et les reculs concernant l'égalité de genre et la satisfaction des capacités humaines essentielles, utilisés actuellement comme référence aussi bien par la société civile que par des institutions internationales.

Bien que les membres se servent du rapport afin de plaider dans de différents milieux, l'un des moments clés pour la diffusion est le lancement, qui a lieu non seulement dans des espaces significatifs du débat national, mais aussi dans chaque pays, dont une grande partie de l'attention se centre sur les résultats du chapitre national. Cette année quelques découvertes préliminaires du rapport 2009 ont été soulignées dans la publication *Who Pays? The Global Crisis and What Needs to Be Done*³, qui a été présentée en juin à New York à la Conférence de l'ONU sur la Crise Financière et Économique et ses Impacts sur le Développement, ainsi que lors de l'Assemblée populaire sur la crise, un événement qui a réuni plus de 100 militants de la société civile mondiale.

On a publié les Cahiers Occasionnels, notamment en vue de la formation des coalitions membres⁴. On a réalisé plusieurs ateliers de formation pour les ré-

gions et produit plusieurs documents de référence. Par exemple cette année Social Watch a formulé des recommandations sur des sujets concernant l'architecture financière et son impact sur le développement, qui ont été présentées devant la Commission d'Experts du président de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les Réformes du Système Monétaire et Financier International. On a également rédigé et distribué la publication *Étude des expériences réussies. Résumé de l'analyse de quatre études de cas des coalitions nationales de Social Watch*⁵. Social Watch se sert aussi d'outils multimédia sur son site web, son blog et de par sa présence sur des réseaux virtuels, afin de publier des informations sur des sujets liés au genre, au droit et aux Droits de l'homme, d'encourager des échanges d'idées entre des membres de la société civile et de transmettre des idées à des politiciens et des journalistes. Des porte-paroles du Social Watch ont parlé à plusieurs reprises devant l'Assemblée Générale de l'ONU et d'autres organismes intergouvernementaux au nom du réseau ou de secteurs plus étendus de la société civile. ■

Références

- 3 Social Watch (2009) *Who Pays? The Global Crisis and What Needs to Be Done*. Voir : <www.socialwatch.org/node/41>. La version française, *Une architecture financière qui a échoué... et comment en construire une nouvelle*, est aussi disponible sur le site internet de Social Watch : <www.socialwatch.org/fr/node/10019>.
 - 4 Le premier Cahier Occasionnel de Myrjam Van Reisen *Los dientes del león* aborde le contexte politique qui a donné lieu à la naissance de Social Watch. Le deuxième, d'Ana Ma. Arteaga, *Control ciudadano desde la base* analyse l'expérience de démocratisation des instruments internationaux des Droits de l'homme au Chili en 1997. La troisième publication, compilée par Patricia Garcé et Roberto Bissio, porte sur l'expérience de surveillance des buts de Copenhague à travers l'exemple concret de Social Watch. Les Cahiers numéros 4 et 5, coordonnés par l'équipe de Recherche de Social Watch, portent sur la pauvreté et l'inégalité en Amérique Latine et les liens entre la pauvreté et les Droits de l'homme. Les Cahiers Occasionnels sont disponibles sur <www.socialwatch.org/en/informelmpreso/cuadernosOcasiones.htm>.
 - 5 Social Watch (2009) *Learning from Successful Experiences: Summary of the Analysis of Four Case Studies from the Social Watch National Coalitions*. Pour la version française voir : <www.socialwatch.org/fr/node/994>.
- Friedlander, E. y Adams, B. (2006). *Informe de evaluación externa 2001-2005*. Voir : <www.socialwatch.org/es/noticias/documentos/Evaluacion_Externa_SW.doc>.
- Hessini, L. y Nayar, A. (2000). *Un Movimiento hacia la Justicia Social. Informe de Evaluación. Análisis Estratégicos para la Equidad de Género* (SAGE). Nueva York. Voir : <www.socialwatch.org/es/acercaDe/evaluacion.htm>.
- Social Watch No. 0 (1996). *Punto de partida*. Instituto del Tercer Mundo. Montevideo. Voir : <www.socialwatch.org/es/informelmpreso/informe1996.htm>.
- Social Watch (2006). *Estrategia y Marco de Actividades 2007-2009*. Voir : <www.socialwatch.org/es/noticias/documentos/Estrategia2007_2009_AGSofia2006.doc>.
- Van Reisen, M (2001). *Los dientes del león. La prehistoria del Social Watch*. Instituto del Tercer Mundo. Montevideo. Voir : <www.socialwatch.org/es/informelmpreso/images/otrasPublicaciones/ZOOM_01_esp.pdf>.